

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 novembre 2013**

Objet : Avenant N°26 au contrat de concession – validation des catalogues tarifaires d’Axione Limousin pour l’année 2013

L’an deux mille treize, le vingt-neuf novembre à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt novembre, se réunit en session ordinaire, salle des Commissions N°2, au Conseil Général de la Haute Vienne à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 08

Votants : 08

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente au Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard JAUVION	Conseiller communautaire de l’Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (et son suppléant)	Vice-Président de la Communauté Agglomération Brive
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente de la Communauté Agglomération Brive
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté Agglomération Gd Guéret

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

L’objectif de l’avenant N°26 est de valider l’ensemble des catalogues tarifaires de l’année 2013 existants et de les annexer au contrat de concession conformément à la délibération N°218, du 1^{er} juillet 2010.

En effet, le comité syndical a décidé de valider, par délibération, toutes les modifications tarifaires au fur et à mesure des demandes du délégataire puis de régulariser, par avenant, une fois par an, lors du dernier comité syndical de l’année.

En 2013, un seul catalogue tarifaire a été présenté et validé par le comité syndical en juillet.

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l’unanimité :

- de donner autorisation au Président pour signer l’avenant N°26 au contrat de concession intégrant ainsi l’annexe 9.1.11 ;
- de donner autorisation au Président pour signer tout document se rapportant à cet avenant.

Fait à Limoges, le 29 novembre 2013

Le Président de DORSAL,

